

SAS ABC

Sas au Capital de 1000.00 Euro
RCS PONTOISE B 921 308 912 - Code Ape: 5610C
70, Rue Jean Jaurès – 95400 Arnouville

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 30 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17h00, les associés de la société **SAS ABC** se sont réunis au siège social sur convocation de son président, Monsieur KOC Cem
L'ASSEMBLEE est présidée par le président Monsieur KOC Cem

SONT PRESENTS :

Monsieur YAGMUR Billal

Né le 17 Décembre 1991 à Villiers le Bel (95)
De nationalité Française
Demeurant 2 Rue de la Fontaine Saint Nicolas – 95500 Gonesse

Monsieur Cem KOC

Né le 19 Juillet 1990 à Villiers le Bel (95)
Nationalité française
Demeurant au 1, place de la Traverse – 95400 Villiers le Bel

Monsieur YAGMUR Adem, Davut

Né le 28 Novembre 2003 à Sarcelles (95)
Demeurant 1, place de la Traverse – 95400 Villiers le Bel
Nationalité Française

Monsieur YAGMUR Musa

Né le 06 Septembre 2004 à Sarcelles (95)
Demeurant 6 Rue Claude Monet – 95140 Garges les Gonesse
Nationalité Française

Toutes les personnes étant présents la séance peut commencer. Il est 17h00.

ORDRE DU JOUR :

- *Modification des actions*
- *Changement de président*
- *Mise à jour des statuts*

Première Résolution :

Monsieur YAGMUR Billal cède par les présentes, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit à **Monsieur YAGMUR Adem, Davut** qui accepte les 25 actions, lui appartenant dans la société.

Et

Monsieur KOC Cem cède par les présentes, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit à **Monsieur YAGMUR Musa** qui accepte les 50 actions, lui appartenant dans la société
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

Les actionnaires, comme conséquence de la décision précédente, décident à l'unanimité, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société

A compter du 30 Janvier 2026, Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur YAGMUR Musa, propriétaire de cinquante actions de 10 € chacune et numérotées de 001 à 050

Monsieur YAGMUR Adem, Davut, propriétaire de cinquante actions de 10 € chacune et numérotées de 051 à 100

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites actions ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées à 100 % ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

Monsieur YAGMUR Adem, Davut né le 28 Novembre 2003 à Sarcelles (95), demeurant 1, place de la Traverse – 95400 Villiers le Bel de nationalité Française se propose pour le poste de président à compter du 01 Décembre 2025.

Et déclare prendre en charge tous le passif et l'actif de la société ainsi que toutes les dettes actuelles et avenir qui ne serai pas répertorié lors de la présente assemblée qu'aurai fait l'ancien président **Monsieur KOC Cem**

Ce dernier s'engage dans un délai de 15 jours à compter de ce jour à remettre tous les documents relatifs à la vie social et civile de la société durant laquelle il a assumé la gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

à l'unanimité des actionnaires présentes, il est proposé que les frais pour les modifications de la soit prise en charge par la SAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur YAGMUR Adem, Davut pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00

Fait à ARNOUVILLE, Le 30 Janvier 2026

Le Président,
Monsieur YAGMUR Adem Davut

Certifié conforme à l'original

